



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
25.01.10.

Date de la convocation des conseillers :
25.01.10.

point de l'ordre du jour no:
07

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 5 février 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins,
Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally,
Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Tonnar, échevin, Maroldt, Knaff, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention « Maisons Relais pour Enfants »

Vu la convention du 17 janvier 2010 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant les « Maison Relais pour Enfants » ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 10.02.10.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,